

IMPORTANT:

PROCESSUS RÉVISÉ D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION DES PROJETS DE CATÉGORIE 1 DANS LE CADRE DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE CIR

Les processus d'évaluation et d'approbation des projets de Catégorie 1 et de Catégorie 2 tels qu'ils sont définis et expliqués dans le "Recueil" (mis à la disposition des participants au Cadre intégré tel qu'il a été adopté par le CDCI le 1^{er} mai 2007 sur le site Web) et les Lignes directrices pour la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (sur le site Web depuis le 12 juin 2008) sont en cours de révision dans le cadre des ajustements finals réalisés avant le lancement opérationnel du CIR.

Les étapes (révisées) pour l'évaluation et l'approbation des projets de Catégorie 1 ci-après seront suivies:

- Lorsque le pays bénéficiaire présente une proposition concernant le financement d'un projet de la Catégorie 1 par le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR au Secrétariat exécutif¹, celui-ci évalue le projet dans un mémorandum contenant des recommandations et le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale élabore un rapport d'évaluation fiduciaire et d'estimation des capacités sur la proposition. La rédaction du mémorandum par le Secrétariat exécutif et celle du rapport d'évaluation fiduciaire et d'estimation des capacités par le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale peut nécessiter une mission dans le pays bénéficiaire.
- Le Comité d'évaluation des projets de Catégorie 1 (CEC 1) national examine le mémorandum du Secrétariat exécutif ainsi que le rapport d'évaluation fiduciaire et d'estimation des capacités avant d'exercer son devoir de diligence en ce qui concerne la proposition de projet. Le CEC 1 tiendra une réunion d'évaluation et un compte rendu approprié de cette dernière ("compte rendu du CEC 1") sera élaboré conformément au modèle de compte rendu du CEC 1 dans le cadre du CIR (qui sera distribué ultérieurement).
 - Le CEC 1 est présidé par le responsable de la coordination et comprend le facilitateur des donateurs (ou, exceptionnellement, un autre donateur désigné par ce dernier), un représentant du Ministère du commerce (si le responsable de la coordination n'appartient pas à ce ministère) et un membre du Comité directeur national désigné par son Président. Le responsable de la coordination peut décider, en consultation avec les autres membres principaux, d'inviter d'autres représentants du secteur privé ou d'organismes gouvernementaux à participer à l'évaluation. Le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale, le Secrétariat exécutif et le bénéficiaire principal (en cas d'exécution du projet par une organisation) peuvent assister aux réunions du CEC 1.
- Une fois que le CEC 1 aura recommandé l'approbation de la proposition de projet, le responsable de la coordination la soumettra au Secrétariat exécutif avec le compte rendu de la réunion du CEC 1 pour un examen final de contrôle de la qualité. Le Secrétariat exécutif procédera à une vérification finale de la qualité pour le compte du Conseil du Cadre intégré. Le Directeur exécutif du CI, s'il le juge approprié, appuiera le projet en vue de son approbation, en y joignant ses observations, et soumettra la proposition de projet, le mémorandum du Secrétariat exécutif contenant des recommandations, le rapport d'évaluation

¹ Pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, l'Unité chargée de la mise en œuvre du programme assume les fonctions du Secrétariat exécutif. Cela signifie que dans l'intervalle toutes les communications destinées au Secrétariat exécutif doivent être adressées à l'Unité chargée de la mise en œuvre du programme.

fiduciaire et d'estimation des capacités ainsi que le compte rendu du CEC 1 à l'approbation du Conseil du Cadre intégré.

- Les projets qui ont déjà été envoyés à l'Unité chargée de la mise en œuvre du programme après avoir été évalués et approuvés par le CEC 1 selon le processus exposé et expliqué dans le Recueil du 1^{er} mai 2007 et les Lignes directrices du 12 juin 2008 seront évalués par le Secrétariat exécutif et le gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale en temps voulu. Si cela est jugé approprié, l'approbation des projets proposés sera recommandée par le Conseil du Cadre intégré après l'évaluation.

Il est recommandé aux pays bénéficiaires en train d'élaborer des propositions de projet en vue d'un financement par le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR d'envoyer ces propositions au Secrétariat exécutif¹ pour qu'un examen informel puisse être réalisé avant le passage aux étapes exposées ci-dessus.